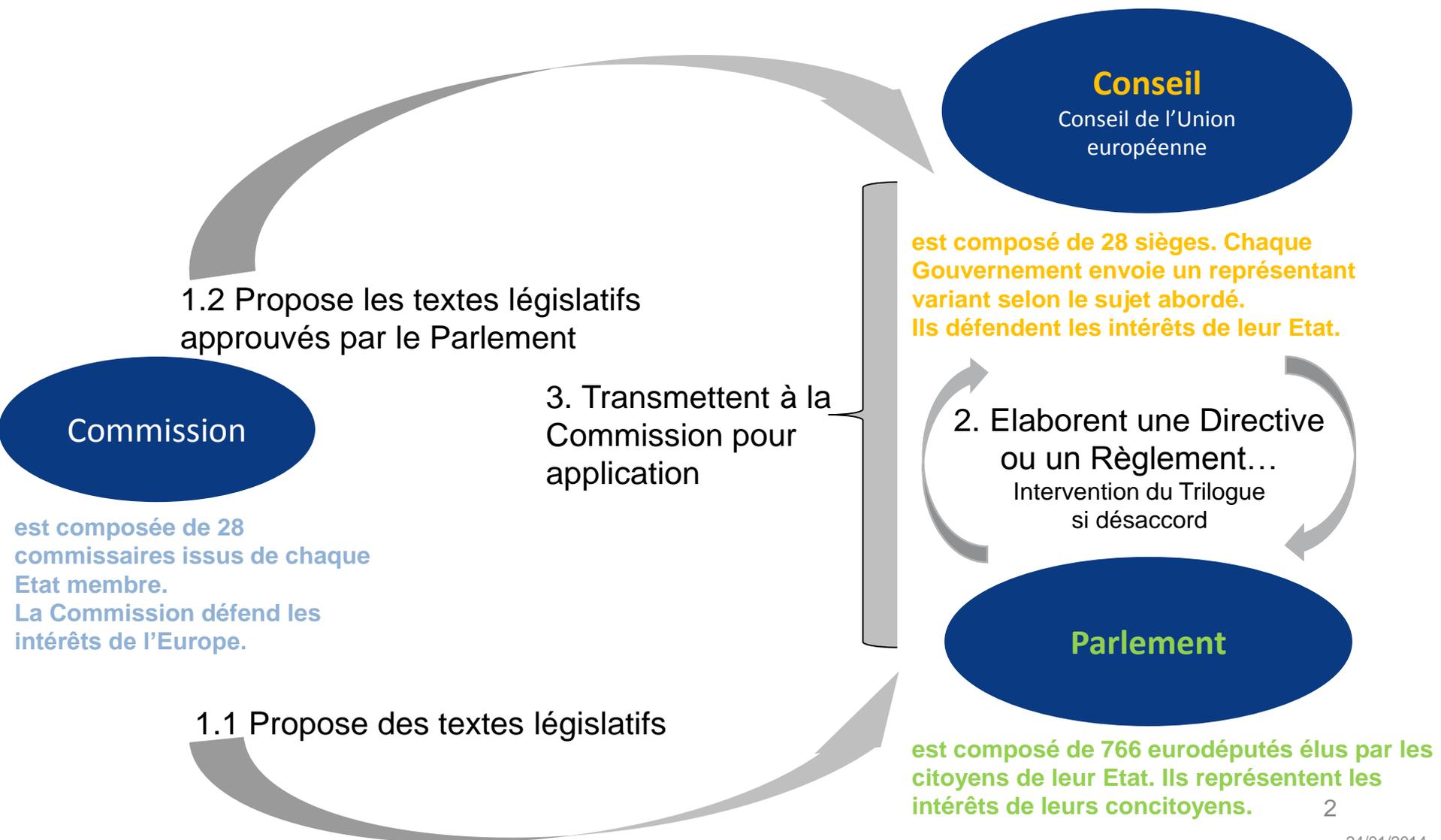


Note d'information sur les processus législatifs européens

Les principales **institutions de l'Union européenne** sont le Parlement, le Conseil et la Commission.

Leur rôle est de défendre les valeurs, les objectifs, les intérêts des citoyens européens et des **28 Etats membres**.



Éléments de texte

Le Règlement est une loi de l'UE qui est applicable directement, sans transposition et immédiatement à tous les Etats membres.

La Directive est un texte de loi adopté au niveau de l'UE. Les Etats disposent d'un délai a minima de 2 ans pour le transposer au niveau national.

La Commission propose un texte législatif au **Parlement**.

Celui-ci forme alors en son sein une commission chargée de l'étudier.

Concernant notre domaine d'activité, c'est la commission ECON qui amende ce texte.

Elle désigne un rapporteur (Markus Ferber pour MiFID II) qui présente la proposition aux autres députés européens.

Une fois le rapport approuvé par le **Parlement**, le texte est soumis au **Conseil**.

Suite du processus législatif après approbation du Parlement

